L'ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL DE L'ALGÉRIE EN 1830

L'histoire de l'Algérie depuis 1830 a été fondée presque exclusivement sur des documents français et étudiée dans un esprit d'Européen. On n'a pas cherché à comprendre dans ce pays l'âme musulmane. C'est pourquoi on n'a pas expliqué d'une façon acceptable la longue résistance que les indigènes ont présentée à nos armes pendant dix-sept années. Plus tard, en Tunisie, au Maroc, autres pays musulmans, cette résistance a été, au début, beaucoup moins vive et la colonisation a marché à pas de géant. En Algérie, occupation et colonisation ont été incroyablement difficiles, en dépit de sacrifices considérables en hommes et en argent. Or, ce pays ne présentait pas plus de cohésion que les deux autres, et il ne faut pas exagérer la valeur de ses chefs, qui fut grande mais non surhumaine.

La principale raison de la farouche résistance algérienne c'est un ensemble de forces collectives que les Français de l'époque, novices en matière d'expansion coloniale et très mal renseignés, n'ont pas été capables de comprendre et de neutraliser. Il existait entre musulmans d'Algérie et Européens une distance morale considérable. Je montrerai que cette distance s'est considérablement amplifiée à l'époque de Bugeaud. Après 1848, nous la voyons diminuer et, grâce à une meilleure connaissance du pays, la collaboration entre musulmans et chrétiens est devenue possible.

L'Algérie n'avait en 1830 que de faibles ressources matérielles. Elle était pleine, non de marchandises, mais de forces inconnues.

I. — Les conditions matérielles de la vie intellectuelle

Les habous (1)

Ce n'était pas la caste militaire des Turcs qui disposait des forces morales. En Algérie, le Gouvernement, l'Administration publique n'assuraient pas la direction et la surveillance de l'enseignement. L'instruction était placée sous la sauvegarde de la religion. Les fidèles savaient que le Prophète a honoré les savants, que le Coran invite les musulmans

(1) A défaut des Archives turques des habous, au Gouvernement général de l'Algérie, que nous n'avons pu consulter, nous nous sommes fondé pour cette étude sur les documents des Archives nationales : Notice de Leydeker, inspecteur des Finances, accompagnée d'une lettre de Blondel, 22 avril 1837, F 80/1673, avec un recensement sommaire pour Alger. Et aussi une

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

à étudier, afin de propager la connaissance de la Vérité. Apprendre à lire c'est devenir apte à déchiffrer le livre sacré. Apprendre à écrire, c'est se mettre en mesure d'en retracer les préceptes. Le Coran est donc à la base de tout l'enseignement primaire et secondaire et de toute étude supérieure. A côté de chaque mosquée, de chaque chapelle, de chaque tombeau de saint vénéré, on organisait une école. Mais le culte et l'enseignement n'étaient ni entretenus ni subventionnés par l'État. Les établissements religieux étaient fondés par des personnes pieuses ou par de hauts fonctionnaires soucieux de popularité qui immobilisaient à cet effet des propriétés, dont le revenu était consacré à l'entretien des édifices et à la rétribution du personnel du culte et de l'enseignement.

On appelle *habous* ces propriétés données à des établissements religieux. Lesdits habous n'étaient pas tous consacrés à la propagation de la connaissance du Coran. Il y en avait qui étaient destinés à favoriser le pèlerinage de La Mecque ou à l'entretien des fontaines, voire même de casernes de janissaires. Certains étaient simplement destinés à la réparation et à l'entretien des mosquées, tel le *Sboulkheirat* d'Alger, corporation qui administrait les 8 mosquées hanéfites de la capitale, et dont le revenu était, en 1837, de 13.639 fr. Telle était aussi la destination principale des biens de la *Grande Mosquée* d'Alger, qui rapportait 12.000 fr., et de bien d'autres habous disséminés dans les villes et les campagnes.

Beaucoup servaient à des œuvres charitables. Ainsi les habous de *La Mecque* et *Médine* à Alger, qui rapportaient, en 1837, 122.503 fr., servaient à loger gratuitement les pauvres de la ville, le surplus des revenus étant réservé aux pauvres des villes saintes résidant en Algérie ou en Orient. Ceux de *Sidi-Abderrahman*, dont le produit était de 6.000 fr., servaient à distribuer chaque semaine de 1 à 3 fr. à chacun des indigents de la ville d'Alger. Ceux des *Andalous*, dont l'origine remonte à l'évacuation de Grenade, étaient destinés à remédier à la misère des exilés ; leurs revenus étaient de 5.000 fr., dont la plus grande part servait à secourir, aux premiers temps de l'occupation française, 71 maures considérés comme d'origine andalouse.

Les habous avaient pris un grand développement à l'époque turque. La piété n'en était pas la raison unique. Beaucoup de fidèles protégeaient ainsi leurs biens en les rendant sacrés, inaliénables, insaisissables par l'autorité des pachas. Ils ne donnaient, dans ce cas, que la nue propriété des biens et stipulaient dans l'acte que l'usufruit était réservé à leurs descendants, les plus pauvres ayant un droit primordial quand

note confidentielle adressée par le mufti malékite d'Alger, Ben Kebapti, au chef de la Division, F 80/1672.

E. ZEYS, dans son *Traité élémentaire de droit musulman algérien* (Alger, 1886), t. II, p. 181, dit que la moitié des biens étaient habous, mais il ne cite aucune référence et ce chiffre est certainement très exagéré. Il a été repris par TERRAS (*Essai sur les biens habous en Algérie et en Tunisie*, Lyon, 1890, p. 98). Des recherches locales n'ont encore donné aucun résultat utilisable.

mourait le bénéficiaire, et la femme jouissant du privilège exceptionnel de primer les agnats du sexe masculin. C'était donc en même temps un moyen de tourner les lois de succession. Parfois il s'agissait tout simplement d'éviter la dissipation du bien d'une grande famille qui n'était pas sûre de la bonne tenue de ses héritiers. Mais, dans l'ensemble, ces biens de main-morte étaient surtout destinés à des œuvres de piété et de charité et à entretenir l'*instruction*.

Les habous ne pouvaient être vendus, sauf rares exceptions, par exemple s'ils périclitaient, faute d'entretien, et seulement après avis favorable des medjelès. Les ventes se faisaient d'ordinaire en rentes, mais celles-ci pouvaient être rachetées, et, dans ce cas, le capital était aussitôt réemployé. L'*oukil* de chaque établissement religieux gérait les revenus des biens de main-morte. Ce poste d'intendant était très recherché et donné parfois à des hommes qui avaient rendu des services aux chefs de l'État, ce qui permettait aux Turcs de commettre des abus ; mais, en général, l'oukil était surveillé par un conseil de fidèles, qui veillait à empêcher la dilapidation des biens.

Pour bien connaître le budget des fondations qui intéressent la vie religieuse et intellectuelle, il nous faudrait donc pouvoir apprécier l'étendue et la valeur des habous avant l'occupation française. Le Gouvernement général donna la régie de ces biens au Domaine ; mais il n'a pas été assez bien informé pour éviter les dilapidations. Actuellement nous n'avons pas les moyens de savoir quelle était la proportion des biens de main-morte par rapport à l'ensemble des propriétés dans le pays.

Quoi qu'il en soit, l'institution des habous permettait l'entretien convenable de nombreux établissements d'enseignement sans que l'État eût le moins du monde à y participer.

Voyons maintenant en quoi consistait cet enseignement musulman. Il existe de nombreux rapports qui permettent de s'en faire une idée, en dépit de la date tardive des enquêtes.

II. — Les degrés d'instruction (1)

L'instruction primaire

Tous les enfants, de 6 à 10 ans, fréquentaient l'école primaire. J'entends les garçons, car on n'instruisait pas les filles (2), sauf de rares

(1) Une étude sommaire a été faite, au temps de Bugeaud, par Ismaïl Urbain, lithographiée : *Note sur l'Instruction publique musulmane*, s. d. Arch. gouv. gl, 12, X, 71.

Nous nous fondons ici sur les enquêtes détaillées faites en 1847 et 1848 : Rapport du général Bedeau, Constantine, 12 février 1847, Arch. Minist. Guerre, Algérie, n° 235, f° XLV-AL. Rapport de *Le Pécheu*, chef de l'Instruction publique en Algérie (il s'agit d'Auguste Lepescheux), id., f° XLIV-AL. Aux Arch. du Gouv. Gl de l'Algérie, 5 H 1, des rapports sur chaque province, janvier 1848.

(2) Abd-el-Kader écrit dans son livre (trad. Dugat, p. 118) : « Les lois de l'Islam ont défendu d'enseigner l'écriture aux femmes pour qu'elles ne puissent pas, en écrivant à ceux qu'elles aiment, se ménager une rencontre avec eux. »

exceptions (dans les grandes familles, où on pouvait entretenir un vieillard respectable, qui servait de précepteur). Dans chaque douar de quelque importance, il y avait une tente, la *cheria*, destinée aux études, avec un instituteur *(mouadeb)* choisi par le chef du douar ou la djemmaa. Dans les villes il y avait de nombreuses écoles primaires *(msïd*, ou *mektib)* installées dans des bâtiments appartenant aux habous ; chaque mosquée avait la sienne. Le mouadeb n'avait pas de traitement fixe. Il recevait des parents des élèves une rétribution mensuelle, qui variait suivant la fortune de chacun, et des gratifications aux principales fêtes de l'année. Il était d'usage aussi de lui donner une récompense quand l'élève était capable de réciter sans faute certaines parties du Coran. Il cumulait ses fonctions avec celles de lecteur, crieur *(muezin)*, imam, etc., dans la mosquée. Généralement ces instituteurs vivaient dans l'aisance et jouissaient d'une certaine considération. A Constantine nous savons qu'un mouadeb recevait des parents pour chaque enfant :

1° Une indemnité annuelle d'une valeur moyenne de	14 fr.
2° Des cadeaux à chacune des 11 fêtes de l'année	5 »
3° Une gratification aux différentes époques de l'instruction de l'enfant	11 »
TOTAL	30 fr.

Chacun s'occupait de 20 à 30 enfants ; il gagnait donc plus de 2 fr. par jour, auxquels s'ajoutaient des gratifications exceptionnelles et le revenu des fonctions exercées dans la mosquée. En 1830 1 hl. de blé valait au maximum 8 fr. et un mouton 4 fr. J'en déduis qu'un instituteur, en général, n'était pas à plaindre.

Il n'était pas soumis à une surveillance officielle, mais les pères de famille pouvaient se réunir, défendre à leurs enfants de fréquenter un instituteur peu recommandable, le chasser même, et en choisir un autre. Il suffisait de savoir lire et écrire pour être considéré comme apte à remplir la fonction.

Les musulmans des tribus envoyaient souvent leurs enfants s'instruire à la ville. Ces enfants étaient hébergés gratuitement par des parents ou des amis.

Nous savons qu'à Constantine, en 1837, il existait 86 écoles primaires fréquentées par 1.350 enfants. A Tlemcen, ville de 12 à 15.000 habitants, il y avait 50 écoles.

Pendant les quatre années d'études primaires, les enfants apprenaient par cœur des articles de foi, des actions de grâces à Dieu, les pratiques extérieures du culte, les préceptes de la religion. Ils devaient savoir lire, pour pouvoir consulter le Coran et en réciter de longs passages, tâche difficile puisque l'arabe classique était pour eux

une langue étrangère. Ils apprenaient à écrire sur une planchette blanchie. Les plus pauvres recevaient cet enseignement, mais les riches avaient la possibilité de rester plus longtemps à l'école.

L'instruction secondaire

L'enfant pouvait ensuite pousser plus loin ses études. L'enseignement secondaire était donné par des *moudarès* dans les mosquées et les *medersas*, qu'on trouvait même au sein des tribus arabes. Ces medersas étaient installées dans des immeubles habous, entretenues par les revenus de ces biens de main-morte, par les dons des élèves et des aumônes. En principe l'enseignement y était gratuit. Le moudarès était nommé par le bey, sur proposition du nader. Il recevait le logement, et, sur les revenus des habous, une indemnité de 100 à 200 fr. par an. Généralement il cumulait ses fonctions avec celles de cadi ou de mufti. Il avait droit à certains privilèges : on lui fournissait de l'eau pour ses ablutions, de l'huile pour ses lampes, car on supposait qu'il passait ses soirées à préparer ses leçons, des gâteaux chaque jour pendant le mois du Ramadan, des vêtements à l'occasion de la fête du Beiram.

Les parents ne donnaient aucune rétribution. C'étaient les élèves qui étaient payés : on les logeait et ils recevaient eux aussi de l'eau, de l'huile et des gâteaux. A Constantine, où il existait 35 mosquées et 7 medersas, sur les 700 élèves, 150 recevaient, sur les fonds des habous, une indemnité annuelle de 36 fr. Les deux tiers de ces élèves appartenaient aux tribus de la province. Pour les loger on avait construit des *zaouias*. A Alger il y en avait 6 : les Arabes de l'Ouest en occupaient 3, ceux de l'Est 2, et la 6e était réservée aux talebs de la ville privés de famille. A Constantine on comptait 16 zaouias. Tlemcen en avait aussi plusieurs : nous savons qu'on trouvait dans la ville deux medersas, celle de la Grande Mosquée et celle d'Ould-el-Iman, et, en banlieue, celle du village d'Aïn-el-Hout. Dans les tribus, les zaouïas étaient installées généralement au lieu de sépulture d'un saint, en souvenir duquel les fidèles avaient construit une mosquée, une cabane, ou simplement dressé une tente. Des terres leur étaient affectées : les Arabes des alentours venaient les cultiver et le produit des récoltes servait à l'entretien des maîtres et des élèves ; de plus, les fidèles donnaient à leur zaouia une dîme de leur récolte. Elles étaient d'importance très inégale et nous ne les connaissons pas toutes. On en signalait une trentaine dans la région de Tlemcen, d'autres dans la région de Sidi-bel-Abbès et de Mascara, une à Mostaganem, d'autres dans l'Ouarsenis. (Besnès, zaouia de Ben-Morabet, est très fréquentée.) En Mitidja on distinguait les zaouias de Merboussi, à l'Arba, de Sidi-Kheireddin, de Nemili,

à Beni-Moussa, de Sidi-Aïd entre Boufarik et Douera ; de Sidi-el-Ḥabehi à Ouled-Mendil ; celle enfin d'El-Barkani, près de Cherchel. Les Kabyles entretenaient aussi quelques zaouias, dont deux étaient très réputées, celle de Mouley-Chekfa sur l'oued Zohr, entre Collo et Djidjelli, et celle de Ben-Ali-Cherif sur l'oued Akbou.

On a calculé que 2 à 3.000 élèves recevaient l'enseignement secondaire dans chaque province.

Les maîtres des medersas *(moudarès* ou *chikh)* donnaient un enseignement général : grammaire et commentaires du Coran. En fin d'études l'élève recevait un brevet de capacité *(idjaza)* par lequel le professeur attestait que son disciple possédait toutes les connaissances faisant partie de son ordre d'enseignement. Ce n'était pas un diplôme, mais un simple congé donné de vive voix. L'élève qui l'avait reçu était alors *taleb*, c'est-à-dire apte à lire le Coran dans les mosquées et pouvait être admis comme *khodja* (écrivain) ou *mouadeb*.

L'instruction supérieure

Il n'y avait pas de séparation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Tout dépendait du prestige des professeurs, dont quelques-uns étaient capables de donner les cours supérieurs permettant de devenir *alem*. Six cents à huit cents étudiants par province recevaient cet enseignement prolongé, donné dans la principale mosquée par des professeurs rétribués sur les revenus des habous.

On cite comme donnant cet enseignement supérieur : dans la province d'Oran, la grande mosquée de Tlemcen, celle de Sidi-Laribi, la zaouia de la famille d'Abd-el-Kader ; dans celle d'Alger les zaouias de Koléa, de Miliana et de Ben-Mahieddin, des Beni-Soliman ; dans celle de Constantine, la mosquée de Sidi l'Akhdar (dans la ville même), celle de Sidi Okba et celle de Ben Ali Chérif à Akbou, dont nous avons parlé plus haut.

L'enseignement supérieur comprenait 5 matières :

1° Le *Nahou* (syntaxe, accentuation), pour comprendre les livres saints ;

2° Le droit *(Fiqh)*, divisé en deux parties : l'une concernait les devoirs et les formalités de la prière, ainsi que les diverses prescriptions religieuses ; l'autre la jurisprudence politique, civile et criminelle, la procédure, les pénalités ;

3° La théologie *(tâfsîr)* : dogmes, préceptes, commentaires du Coran. Il ne s'agissait plus seulement d'apprendre la signification des versets, mais la cause, la nécessité des prescriptions ;

4° Les *hadît*, traditions concernant les prophètes ;

5° L'*ilm el hisâb* et l'*ilm el Falak*, c'est-à-dire l'arithmétique et l'astronomie. On lisait aussi quelques livres d'histoire, comme Ibn

Khaldoun et El Cartas, de médecine, particulièrement Abi Senna (Avicenne), d'histoire naturelle. Bref uniquement des auteurs du Moyen Age.

La vie littéraire en Algérie est d'ailleurs très pauvre. A la fin du XVIIIe siècle le cheikh *En-Nasri* a composé un médiocre poème en l'honneur de la prise d'Oran (1). Au début du XIXe siècle je ne connais pas d'écrivain digne d'être cité, à l'exception d'Abd-el-Kader, dont les poésies ne sont pas dénuées d'intérêt. L'émir y célèbre surtout ses exploits guerriers, mais il est fier aussi d'être un lettré. Il affirme que personne mieux que lui ne connaît les hadît, le droit et la grammaire, et il trouve des mots touchants pour exprimer les sentiments d'amitié et la poésie du désert (2).

Il y a aussi une poésie populaire, dont on n'a retrouvé, hélas, que de courts fragments. Une poésie politique surtout, où l'on voit Qaddour-ould-M'hamed attaquer vigoureusement l'émir, et Si-Tahar-ben-Haoua chanter ses louanges (3).

Quant aux sciences, on les ignore. La médecine arabe, qui a découvert la vaccination avant Jenner, ne connaît plus que de dangereuses recettes. On peut se rendre compte des connaissances que pouvait avoir un maghrébien cultivé vers le milieu du XIXe siècle en lisant le livre d'Abd-el-Kader, écrit en 1855 : *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent* (4). Mais il convient de l'utiliser avec précaution. L'auteur a eu le temps de continuer son instruction en France, puis à Brousse, où il a fait venir un certain nombre de livres, si bien que son ouvrage expose des connaissances en grande partie fraîchement acquises. Celles de ses coréligionnaires d'Algérie restaient très inférieures. Et cependant nous sommes étonnés, en lisant les réflexions de l'émir, de son ignorance en matière de science et d'histoire. Malgré son intention évidente de se poser en musulman libéral, conciliateur, accessible à toutes les idées neuves, la formation théologique de son esprit l'empêche d'assimiler les moindres éléments des sciences. Celles-ci se classent, selon lui, en « louables » et en « blâmables ». L'agriculture, le tissage, l'art du gouvernement, la chirurgie, l'arpentage, l'art militaire, le droit, sont des sciences utiles. Les blâmables sont la magie et l'astrologie. Au-dessus de toutes il place la théologie, qui doit contrôler les autres. C'est la seule qu'il ait daigné pratiquer. A l'époque de Renan et de Claude Bernard

(1) Cheik Mohammed ABOU-RAS EN-NASRI, *Les vêtements de soie fine*, poésie, trad. par le général G. FAURE-BIGUET, Alger, 1903. En Nasri, qui était originaire de Mascara, a laissé une autobiographie, publiée en traduction par FAURE-BIGUET, dans la *Revue asiatique*, 1900.

(2) Traduits et publiés par M. PÉRÈS. (Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger, 1932, p. 7 sq.).

(3) A. COUR, La poésie populaire au temps de l'émir 'Abdelqader, *Revue africaine*, t. 59 (1918), p. 458 à 493.

(4) Trad. Gustave DUGAT, *Le livre d'Abd-el-Kader...*, Paris, 1858.

il a cru de son devoir d'envoyer à l'une de nos grandes sociétés savantes ce monument d'ignorance, agrémenté de traditionnelles sentences arabes.

Pour apprécier les connaissances des Algériens en histoire, il suffit de lire les allusions éparses dans les lettres qu'ils adressent à l'Autorité française. Un cheikh kabyle, qui déclare que ses aïeux ont bâti la Grande Mosquée d'Alger et que l'un d'entre eux a gouverné l'Algérie, se vante d'avoir lu la vie de Napoléon et résume ce qu'il sait sur l'évolution de la France contemporaine : « Vous savez, dit-il, que les aïeux du roi des Français étaient issus de sang royal. Ils furent exilés pendant quatre siècles de leur royaume et se réfugièrent en Amérique chez l'aga. Et par honte ils ne lui firent pas connaître leur origine (c'était au temps de la République). Ils retournèrent ensuite à Paris et l'usurpateur fut chassé. En cela on remarqua la volonté de Dieu... (1). »

La connaissance de la loi divine suffit à tout. L'Algérien veut apprendre pour vénérer et non apprendre pour comprendre. Son absence de curiosité déconcerte l'Européen le plus bienveillant. En 1839 l'Autorité française envoie à Paris 5 jeunes Arabes du pays de Constantine pour les instruire. L'orientaliste Alexandre Desgranges est chargé de les conduire et sait gagner leur affection. Mais il rencontre d'imprévisibles obstacles. Pendant un mois il les promène dans la capitale, espérant les éblouir, mais ils ne comprennent rien à nos monuments, à nos chefs-d'œuvre, et la seule chose qui les étonne c'est l'ordre qui règne dans cette ville. Quand il essaye de les mettre au travail, ils refusent. Après avoir stimulé leur amour-propre par l'ironie ou le langage de la raison, il espère un jour triompher de leur paresse. Deux d'entre eux acceptent d'être mis en pension chez un ancien capitaine devenu libraire. Ils y apprennent quelques mots de français, de la bouche de la jeune fille de la maison, qui leur enseigne accessoirement la politesse et les égards dus aux femmes — grand objet d'étonnement pour ces Africains. Les 3 autres ne font rien et demandent tous les jours à s'en aller, car étudier leur semble indigne d'hommes bien nés. S'ils ont accepté de venir en France, c'est parce qu'ils ont cru que le roi désirait les voir, leur présenter les princes et les grands du royaume, les couvrir de décorations, les combler de cadeaux. Ils réclament les honneurs dus aux ambassadeurs et ne veulent pas subir la honte de revenir dans leur pays les mains vides. Quand on les présente au roi, qui leur parle avec bonté, ils sont définitivement persuadés que tout leur est dû. Si, pour les distraire, on les mène aux meilleurs concerts de Paris, ils ne se préoccupent que d'une chose : savoir les noms et qualités des personnages

(1) Haj Ali ben Sidi Saadi au général en chef (Rovogo), reçue le 29 février 1832, A. M. G., Alg., n° 12.

qu'ils y rencontrent et leur faire connaître de quelle brillante lignée constantinoise ils sont issus. Desgranges n'arrivera pas à triompher du manque de curiosité, de la paresse et de la vanité de ces jeunes aristocrates arabes (1).

Les fils du peuple étaient-ils plus ouverts et plus ardents au travail ? A vrai dire, beaucoup de jeunes gens se faisaient étudiants pour être nourris à ne rien faire... La discipline n'était pas toujours respectée et certaines zaouias passaient plutôt pour des repaires de brigands. Il faut cependant reconnaître que les familles encourageaient les études et se croyaient moralement obligées d'envoyer leurs fils s'instruire loin d'elles. Il est curieux de constater dans ce pays la proportion considérable d'écoliers par rapport à la population. Le général Walsin-Esterhazy et Ismaïl Urbain prétendaient qu'il y avait plus d'Arabes que de Français sachant lire et écrire ; ils faisaient observer que, à leur époque, 45 % des Français étaient illettrés et que l'Algérie avait été conquise par des soldats issus de la classe paysanne, complètement ignorante (2). En Afrique du Nord les études étaient médiocres, les livres rares, mais il faut au moins reconnaître qu'un bon musulman ne négligeait pas l'ornement de l'esprit.

Fort intéressantes sont les répercussions politiques de cet état intellectuel. A défaut de science, les medersas donnaient à la jeunesse une certaine éducation, qui renforçait l'influence spirituelle de l'Islam. Un taleb connaissait mieux les « usages », ainsi que la morale individuelle et familiale du Prophète, et il rentrait chez lui avec ces principes.

Il en résultait une certaine unification dans cette société arabo-berbère politiquement si divisée. Les professeurs ne faisaient pas de politique, mais il était dangereux de les chasser de leurs écoles, car ils avaient la possibilité d'user de leur ascendant intellectuel pour prêcher contre le maître qui les persécutait. C'est ce que l'Autorité militaire française n'a pas compris avant 1847. Presque tous les établissements scolaires furent fermés ; on a laissé gaspiller les revenus des habous ; et les maîtres ont émigré vers les régions insoumises. Ainsi le taleb Qaddour ben Mohammed ben Rouila quitta Alger et se réfugia à Miliana, puis entra au service d'Abd-el-Kader, dont il a écrit la biographie. Et ces lettrés devinrent d'autant plus dangereux qu'ils appartenaient généralement à des confréries (3).

(1) Lettres de Desgranges au maréchal Valée, A. M. G., Alg., n° 60.

(2) Lettre-mémoire du colonel Walsin Esterhazy, Oran, 24 déc. 1844, A. N., F 80/1675. Même opinion dans TATAREAU, *Voyage...*, publié par ÉMERIT (*L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, p. 77).

(3) Cf. notes de Rivet, A. G. G., 10 H 1.

III. — La ferveur religieuse et le role des confréries (1)

L'histoire politique des confréries, comme celle de toutes les sociétés secrètes, laisse bien des obscurités. L'autorité française, avant l'époque de Bugeaud, ne savait rien sur ces organisations, et ce n'est qu'après avoir été victime du développement du fanatisme qu'elle s'est préoccupée de connaître les causes du mal. Ces enquêtes tardives méritent d'être confrontées et complétées. Elles nous donnent l'explication de l'évolution morale et de la puissance militaire des éléments musulmans qui s'opposèrent à notre domination.

Ce n'est pas la loi du Prophète qui prévoit la formation d'ordres religieux. Elle laisse l'homme en présence de Dieu, maître redouté, juge suprême, qui a donné à Mahomet un dogme complet, auquel il suffit de se soumettre. Cette doctrine exclut toute idée de mysticisme, toute communication directe entre le fidèle et Dieu qui donnerait directement des ordres non prévus par le destin fixé par lui et par la Loi immuable. Mais les populations musulmanes, et particulièrement celles de l'Afrique, n'ont pu se contenter d'une religion sans intercesseurs. Elles veulent être aidées dans leur tâche par des saints pourvus d'une grâce divine particulière. Ces saints sont particulièrement nombreux en Afrique du Nord, surtout au Maroc et en Oranie.

Pour devenir saint, le fidèle a pris l'habitude, dès les premiers temps de l'Islam, de pratiquer l'ascétisme : humilité dans le costume, jeûnes fréquents, mortifications, extase provoquée par la répétition, en s'aidant d'un chapelet, de formules simples. Ces formules, répétées des milliers de fois, provoquent un affaiblissement cérébral qui crée l'illumination. Le mystique s'exerce à aimer Dieu, à lui obéir, à s'absorber en lui, à s'unir à lui. Et, quand il a établi cette communication, le mystique est saint et peut diriger les fidèles dans la voie qu'il trace.

L'islamisme orthodoxe a été obligé, dès le ve siècle, d'admettre cette conception. Le plus fameux mystique de l'Islam fut Abd-el-Kader el Djilani (1077-1161), enterré à Bagdad.

Le pouvoir accordé par Dieu permet au saint de faire des miracles. Il possède la science divine et peut la transmettre à qui lui semble digne de la recevoir. Il peut prévoir l'avenir, guérir des malades, apparaître ou

(1) Les nombreuses études sur les confréries ne sont pas toujours au point. Il semble qu'elles n'utilisent pas l'abondante documentation qu'on trouve aux Arch. Nles série F/80. Citons : E. de Neveu, *Les Khouan*, 2e éd., Paris, 1846 ; L. Rinn, *Marabouts et Khouan. Etude sur l'Islam en Algérie*, Alger, 1884 ; Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1897. En ms. un bon mémoire de Warnier, sur le Gouvernement et la religion des Arabes, A. N., F 80/1673. Importantes enquêtes dans les statistiques des tribus, F 80/539 à 555. Nombreux renseignements aussi aux Arch. du Gouv. Gl, particulièrement rapport de Colas sur les Madania (1882) 10 H 43 ; Note sur les ordres religieux de la subdivision de Constantine en 1850, 16 H I ; sur les Flitta, 10 H 53.

disparaître à son gré, voler dans les airs, marcher sur les eaux, braver les plus grands dangers, apprivoiser les fauves, lire dans les cœurs, transmettre sa volonté à distance, etc. A leur tour, ses représentants participent à ces pouvoirs. Il s'est donc créé des confréries religieuses, se réclamant de l'autorité d'un saint vénéré et puissant, qui ont acquis un grand développement en Algérie à partir du XVe siècle.

La confrérie obéit aveuglément à un *cheik*, dépositaire de la puissance divine, « comme le cadavre entre les mains du laveur de morts ». Le chef suprême réside dans sa zaouia, qui est à la fois une chapelle, une école ou un monastère, une hôtellerie, et même parfois un centre d'affaires. Il désigne des kalifas et ses mokadems, délégués régionaux et prédicateurs. Ses représentants recrutent les adhérents, leur font subir de longues cérémonies d'initiation, les inspectent, président les réunions sacrées, où les prières alternent avec des danses rituelles et des chants, recueillent les offrandes et les cotisations qui servent à l'entretien de la confrérie. Celle-ci dispose donc d'une puissance financière et morale qui peut se muer en pouvoir politique.

L'action de chaque confrérie pouvait être seulement locale. Ainsi le grand chérif d'Ouezzan qui dirige les Taïbia, et dont la puissance était énorme au Maroc, n'avait d'action importante en Algérie que chez les Douairs et les Smélas et dans les montagnes habitées par des berbères arabophones. Tedjini était le grand chef spirituel des ksours sahariens, mais son influence dans le Tell ne s'étendait guère au delà des milieux citadins. La confrérie de Sidi-Abd-el-Rahman, à l'époque turque, ne s'était répandue que chez les montagnards des deux Kabylies et dans l'Aurès. Chaque région cherchait naturellement à placer son saint préféré au-dessus de tous les autres. Il y avait moyen de jouer de la rivalité des groupements religieux ; mais les Français ont mis beaucoup de temps à les connaître.

Malgré les précautions qu'ils savaient prendre, les Turcs eux-mêmes ont eu maille à partir avec certaines confréries. L'une d'elles a été capable de soulever le beylicat de l'Ouest et de semer des troubles jusqu'aux confins tunisiens ; c'est la confrérie des *Derkaoua.* C'est le nom récent des Chadelya, ordre fondé au XIIe siècle par Chadeli, dont le tombeau est encore vénéré et dont l'héritier spirituel fut, au XVIIIe siècle, Mouley-el-Arbi-ben-Derkaoui, chérif marocain.

Les Derkaoua voulaient ramener les musulmans aux mœurs primitives. Ils donnaient l'exemple. Ils ne se rasaient pas les cheveux et ne portaient que de misérables haillons. Lorsqu'un riche arabe se présentait à leurs réunions avec un burnous neuf, ils déchiraient ses vêtements. Le leur n'était qu'un assemblage de nattes, de morceaux de tapis, de chiffons sales. Ils maudissaient tous les grands de la terre. Leur organisation était démocratique. Warnier les appelait les « républicains » de

l'Islam. Au cours de leurs réunions, qui avaient lieu dans des montagnes d'accès difficile, ils élisaient leurs chefs.

Bien qu'ils n'aient eu à l'origine que le désir de moraliser les fidèles, certains Derkaoua eurent l'ambition de jouer un rôle politique. Au début du XIX[e] siècle, un Marocain, Ben-el-Harch, souleva les montagnards de l'Est et marcha à l'assaut de Constantine. Un autre : Ben Cherif, provoqua une grande insurrection en Oranie. Leur principal centre était le massif de l'Ouarsenis. Leur quartier général se trouvait près du marabout de Sidi-el-Beled-ben-Ateia, fondateur de leur secte dans ce pays.

A l'époque française nos officiers attribuèrent la plupart des soulèvements en Oranie à l'action des Derkaoua. Il est certain que l'un d'eux, Si Abd-er-Rahman-Touti, est l'auteur de l'attaque par surprise du fort de Sidi-bel-Abbès le 30 janvier 1845. Mais, en général, les Derkaoua, après la défaite qu'Abd-el-Kader infligea à l'un de leurs chefs Hadj-Moussa, en 1835, refusèrent de se mêler aux affaires politiques. Il faut beaucoup se méfier des rapports des officiers de l'époque, qui confondaient les confréries et croyaient voir partout des adhérents de celle-ci, dont le nom revenait à leur mémoire. En réalité les Derkaoua, qui agitaient les tribus *raïas* (1) au temps des Turcs, considéraient Abd-el-Kader, chef de la confrérie des Qadria, comme un tyran. Leur principal chef, Si-Mohammed bien Brahim, sollicité par des notables des Hachem, des Flitta, des Harrar, etc., de faire le rassemblement des croyants contre les Français, prêcha pendant sept jours dans la plaine d'Eghris contre toute idée d'action violente. Il refusa son concours à l'émir. Quoique une grande partie de la famille d'Abd-el-Kader fît partie de la confrérie, particulièrement son cousin Si Abdelkader ben Taleb, il fut impossible de les entraîner et, en dépit de dures représailles, ils entravèrent les entreprises de notre principal adversaire.

D'autres confréries s'abstiennent de jouer un rôle politique : tels les *Hansala*, de Constantine, peu fanatiques, et les *Aïssaoua*. Ces derniers sont alors connus comme des baladins, qui parcourent les marchés, montrent des animaux venimeux qu'ils savent charmer, font des tours de prestidigitation, chantent et racontent des histoires. Dans le désert la confrérie des *Tidjania* (du nom de Tidjani, ou Tedjini, seigneur d'Aïn Madhi), qui a aussi des affiliés dans les villes du Tell, particulièrement à Tlemcen, à Constantine et à Tunis, ne s'entend guère avec les autres et sera l'adversaire le plus farouche d'Abd-el-Kader.

Mais, parmi les nombreuses confréries que je ne puis ici passer en revue, il y en a deux qui sont capables de jouer un rôle politique de premier plan, les Qadria et les Taïbia.

(1) Tribus *sujettes*, qui payaient de lourds impôts, tandis que les tribus privilégiées *(maghzen)*, soutiens du Pouvoir, ne payaient que la dîme prévue par le Coran et seules avaient le droit d'être armées.

La confrérie de *Sidi Abd-el-Kader el Djilani* est très répandue parmi les Arabes d'Oranie et du Maroc. Plusieurs mosquées et plus de 200 oratoires sont placés sous le patronage de ce saint dans la province d'Oran. Chaque année des musulmans d'Algérie faisaient le pèlerinage au tombeau de Bagdad, qu'entourent 7 dômes dorés célèbres dans tout le monde islamique. Le futur émir Abd-el-Kader y fut emmené par son père, au temps de son adolescence : sa famille était l'un des piliers de l'organisation, et on ne peut comprendre la puissance du jeune chef dans l'Algérie occidentale si on ne voit en elle la force collective d'une confrérie fortement charpentée et exerçant une action morale incomparable. Son extension était pourtant récente et elle s'était faite dans un milieu purement arabe, en profitant du prestige de quelques marabouts.

L'autre est celle de *Moulaï Tayeb* (1), qui a pour chef un chérif d'Ouezzan, au Maroc. Quoique surtout marocaine, elle exerce une grande influence en Algérie, particulièrement dans les montagnes de l'ouest, peuplées de berbères arabophones, l'Ouarsenis ou le Dahra, c'est-à-dire dans des régions d'organisation démocratique, qui n'aiment guère les aristocrates arabes. Quand viendront les Français, les Taïbia feront preuve d'une grande inertie, ne voulant pas travailler pour les Qadria. D'ailleurs ils savaient, par une prophétie, que le pays devait tomber aux mains des chrétiens. Plus tard seulement devait venir le *mahdi*, le *Moulé Sâ*, qui chasserait l'envahisseur et règnerait sur toute la terre. Ce mahdi serait chérif ; il se nommerait Mohammed ben Abdallah et se ferait reconnaître par des signes physiques dont les prophéties donnent une description précise. C'est pourquoi il faudra attendre 1845 pour que se produise la grande insurrection fomentée par les Taïbia. Abd-el-Kader en a profité, à ce moment, pour rentrer en Algérie et reprendre la lutte, mais il n'était plus qu'un personnage secondaire. Le mahdi, c'était alors l'un des Mohammed ben Abdallah, envoyés de Taroudant (la grande zaouia des chérifs taibia) pour soulever l'Algérie, et particulièrement celui du Dahra, le fameux *Bou Maza*.

Lorsqu'on suit ces courants religieux, l'histoire de l'Algérie s'éclaire considérablement. Mais ils n'ont pas la même intensité à toutes les époques. Ce sont les circonstances qui portent au premier plan l'un ou l'autre de ces éléments.

En 1830 les milieux religieux d'Algérie, même les confréries étaient calmes (2). Un bon connaisseur des milieux arabes écrit de Blida en 1842 : « Les habitants de l'Algérie sont en général moins fanatiques que la plupart des nations méridionales de l'Europe. Ils ont un sentiment

(1) Sur eux un important exposé historique manuscrit aux A. G. G., 10 H 38.

(2) Les Turcs avaient bien compris l'importance des marabouts et des confréries et ils s'étaient arrangés pour les contrôler, en flattant leurs chefs et en les couvrant de présents, cf. DOUTTÉ, *Les Marabouts*, Paris, 1900, p. 217.

très exalté de la divinité, plus élevé et plus noble qu'il ne s'est jamais rencontré dans nos déplorables guerres de religion. Il y a quelque chose de plus vénéré chez les Arabes que le djehad, c'est la paix *(aafia)*. Combien de fois n'avons-nous pas vu éclater la joie des tribus à l'annonce de la fin de la guerre... Pour les pauvres le besoin de vivre est plus puissant que toutes les passions... (1). »

L'auteur de ce mémoire est peut-être trop optimiste. Cependant beaucoup de témoins français et arabes nous disent que la guerre n'avait pas, au début de l'occupation française, un caractère véritable de guerre sainte. C'était plutôt un mouvement de résistance des Arabes en présence des soldats d'une puissance étrangère auxquels ils n'avaient pas de raison de se soumettre.

Il serait trop simple de dire que nous allons assister à une bataille entre la Civilisation et la barbarie. Il est plus juste de parler d'un choc entre deux civilisations qui s'ignorent. Celle de l'Algérie est rudimentaire, puisqu'elle ne construit plus à cette époque de monuments d'une grande valeur artistique, puisque sa littérature est médiocre et sa science en retard de plusieurs siècles. Mais il y a civilisation dès que l'homme s'impose à lui-même des contraintes morales : charité, politesse, morale familiale et qu'il est capable de dominer certains appétits terrestres. L'Algérie était un pays resté médiéval, mais l'éducation musulmane lui avait donné une grande énergie morale.

Marcel ÉMERIT,
Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

(1) Ms. *Du Gouvernement et de l'Administration des tribus arabes en Algérie*, Blida, oct. 1842, A. N., F 80/1674. Même impression dans TOUSTAIN DU MANOIR, *Journal de mon voyage au Ghrêris*, juin 1841, ms. A. M. G., n° 228.